



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 16 janvier 2023 au 21, rue Prieur, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents : mesdames Myriam Sauvé, Josée Grenier et Véronique Lefebvre, conseillères, messieurs François Deschamps, Claude Lepage et Michel Joly, conseillers et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Brazeau, maire.

Assiste également à cette séance madame Pamela Nantel, directrice générale et greffière-trésorière.

Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur Sylvain Brazeau a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Il informe l'assistance que la séance du conseil fait présentement l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement en différé dans quelques jours à partir du site internet de la municipalité, et que celles et ceux qui désirent prendre la parole lors de la période de questions devront se lever et venir poser leurs questions au micro à l'avant.

Il rappelle également à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public et dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement.

Il précise que la captation commence à l'ouverture officielle de la séance et se termine à la fermeture officielle.

23-01-8220 Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

IL EST RÉSOLU,

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 tel que présenté.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Approbation des procès-verbaux

- 2.1 Séance ordinaire du 19 décembre 2022
- 2.2 Séance extraordinaire du 19 décembre 2022

3. Administration et finances

- 3.1 Adoption – Règlement numéro 277-2023 décrétant les taux de taxation et de tarification
- 3.2 Rapport annuel portant sur l'application du règlement numéro 284 relatif à la gestion contractuelle
- 3.3 Avis et dépôt – Projet de règlement numéro 284-2023-01 abrogeant et remplaçant le règlement de gestion contractuelle numéro 284
- 3.4 Don à la maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges
- 3.5 Liste de chèques au 16 janvier 2023

4. Aménagement du territoire, urbanisme et environnement

- 4.1 Avis et dépôt – Projet de règlement numéro 292 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou en partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux
- 4.2 Avis et dépôt – Projet de règlement numéro 19-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de prohiber la location de courte durée dans les habitations
- 4.3 Avis et dépôt – Projet de règlement numéro 19-2023-01 modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de permettre la construction d'une caserne et d'un garage municipal dans la zone I-1-128-2 et de modifier les classes d'habitations permises pour les lots 4 185 918 et 4 173 495
- 4.4 Avis et dépôt – Projet de règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) numéro 181 afin de modifier les zones assujetties à la section 9

5. Travaux publics et hygiène du milieu

- 5.1 Procès-verbal – Régie d'assainissement des Coteaux

6. Loisirs, sport et culture et vie communautaire

- 6.1 Piste cyclable Soulanges – Confirmation des dépenses 2022 – Entretien de la piste cyclable
- 6.2 Modification aux dispositions relatives à l'attribution des places de camping municipal
- 6.3 Emploi été Canada – Demande de financement pour la saison estivale 2023
- 6.4 Recommandation de nomination pour le parc de la Gazonnière

7. Ressources humaines

- 7.1 Autorisation de signatures – Lettre d'entente numéro 2023-001, relative à la distribution des périodes de garde à l'usine de filtration



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

8. **Service incendie et sécurité publique**
Aucun point à traiter
9. **Communication et relations avec le milieu**
Aucun point à traiter
10. **Invitations, inscriptions, événements et activités**
 - 10.1 Prochains événements
 - 17 janvier – Activité Lego
 - 21 janvier – Jeux de société en famille
 - 24 janvier – Heure du conte en pyjama
 - 28 janvier – Plaisirs d'hiver (Journée familiale)
11. **Communication des membres du conseil**
12. **Affaires nouvelles**
13. **Période de questions – 30 minutes**
14. **Levée de la séance régulière du 16 janvier 2023**

.... ADOPTÉE

Approbation des procès-verbaux

23-01-8221 **Séance ordinaire du 19 décembre 2022**

IL EST RÉSOLU,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2022, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière;

.... ADOPTÉE

23-01-8222 **Séance extraordinaire du 19 décembre 2022**

IL EST RÉSOLU,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière;

.... ADOPTÉE

Administration et finances

23-01-8223 **Adoption – Règlement numéro 277-2023 décrétant les taux de taxation et de tarification**

CONSIDÉRANT l'article 989 du code municipal de la province de Québec, concernant les taxes foncières générales;

CONSIDÉRANT l'article 991 du code municipal de la province de Québec, concernant les taxes spéciales;

CONSIDÉRANT l'article 244.1 de la loi sur la fiscalité municipale concernant les tarifs pour services municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale concernant les dates d'échéances des versements de taxes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 277-2023, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

D'adopter le Règlement numéro 277-2023 intitulé : Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification.

....ADOPTÉE....



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

23-01-8224

Rapport annuel portant sur l'application du règlement numéro 284 relatif à la gestion contractuelle

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport annuel pour l'année 2022 de l'application du règlement de gestion contractuelle de la Municipalité.

IL EST RÉSOLU,

De déposer à la table du conseil municipal, le rapport, daté du 16 janvier 2023, conformément au Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité des Coteaux, adoptée le 16 mai 2022 par la résolution numéro 22-05-7994;

De remplacer le terme «Il doit obligatoirement» par «il peut» à l'article 7.3.2 dudit règlement.

.... ADOPTÉE

Avis et dépôt – Projet de règlement numéro 284-2023-01 abrogeant et remplaçant le règlement de gestion contractuelle numéro 284

Les membres du conseil municipal, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement de gestion contractuelle numéro 284-2023-01 ;
- dépose le projet de règlement numéro 284-2023-01 intitulé : Règlement de gestion contractuelle.

23-01-8225

Don à la maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges

Les membres du conseil ont pris connaissance de la communication de la Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges datée du 6 décembre 2022 concernant une activité de financement.

IL EST RÉSOLU,

D'octroyer un don de 1 000 \$ à la Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges et d'imputer cette dépense au code 02-110-00-970.

.... ADOPTÉE

23-01-8226

Liste de chèques au 16 janvier 2023

IL EST RÉSOLU,

Que les chèques portant les numéros 702 à 779 (moins le chèque annulé # 603) soient approuvés, pour un montant de 402 570.33 \$, les salaires pour les périodes 26 et 1 incluant les déductions à la source au montant de 190 777.39 \$ ainsi que les paiements électroniques au montant de 24 459.37 \$ pour un total de 617 807.09 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

.... ADOPTÉE

Aménagement du territoire, urbanisme et environnement

Avis et dépôt – Projet de règlement numéro 292 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou en partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

Les membres du conseil municipal, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 292 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou en partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux;
- dépose le projet de règlement numéro 292 intitulé : Règlement relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou en partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

Avis et dépôt – Projet de règlement numéro 19-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de prohiber la location de courte durée dans les habitations

Les membres du conseil municipal, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 19-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 19;
- dépose le projet de règlement numéro 19-2023 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de prohiber la location de courte durée dans les habitations.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Avis et dépôt – Projet de règlement numéro 19-2023-01 modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de permettre la construction d'une caserne et d'un garage municipal dans la zone I-1-128-2 et de modifier les classes d'habitations permises pour les lots 4 185 918 et 4 173 495

Les membres du conseil municipal, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 19-2023-01 modifiant le règlement de zonage numéro 19;
- dépose le projet de règlement numéro 19-2023-01 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de permettre la construction d'une caserne et d'un garage municipal dans la zone I-1-128-2 et de modifier les classes d'habitation permises pour les lots 4 185 918 et 4 173 495.

Avis et dépôt – Projet de règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 181 afin de modifier les zones assujetties à la section 9

Les membres du conseil municipal, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 181-2023 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 181 afin de modifier les zones assujetties à la section 9;
- dépose le projet de règlement numéro 181-2023 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 181 afin de modifier les zones assujetties à la section 9.

Travaux publics et hygiène du milieu

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 4 janvier 2023

Monsieur Sylvain Brazeau fait rapport des décisions prises lors de la rencontre du 4 janvier 2023.

Loisirs, sport, culture et vie communautaire

23-01-8227 Piste cyclable Soulanges – Confirmation des dépenses 2022 – Entretien de la piste cyclable

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2022, la Municipalité des Coteaux a contribué à l'entretien de la piste cyclable Soulanges de la façon suivante :

	Nb d'heures	Tarif	Total
Balayage de piste	12	30.00 \$	360.00 \$
Journalier	45	38.24 \$	1 720.80 \$
Véhicule municipal	9	25.00 \$	225.00 \$
Directrice des loisirs (réunion de travail pour projet, visite de la piste etc.) Comptabilité Réunions du CPCS Total :	50	58.26 \$	2 913.00 \$
Comptabilité	10	42.73 \$	427.30 \$
Contribution pour entretien de la piste 2022	5751 habitants	2.00 \$ / résident	11 502.00 \$
TOTAL DES CONTRIBUTIONS			17 148.10 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU,

Que la Municipalité des Coteaux accepte de faire passer sa contribution de à 2,50\$ par résident pour l'année 2023 et continue d'apporter une partie de sa contribution sous forme de prêt de matériel et de main-d'œuvre.

.... ADOPTÉE

23-01-8228 Modification aux dispositions relatives à l'attribution des places de camping municipal

Les membres du conseil prennent connaissance de la proposition de modification à la réglementation relative à la location d'un site de camping à des fins de villégiatures pour la saison 2023 afin de réviser la façon d'assigner un terrain qui se libère.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal approuve la modification à la réglementation relative à la location d'un site de camping pour la saison 2023 et que par conséquent les places vacantes s'attribuent comme suit :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Lorsqu'un terrain se libère, un courriel est envoyé à tous les campeurs afin de les informer de la disponibilité du nouveau terrain. Ces derniers auront un délai de 7 jours pour manifester leur intérêt. Le terrain sera attribué au campeur ayant le plus d'ancienneté parmi ceux intéressés. Si le terrain est partagé entre deux locataires, ces deux locataires devront se relocaliser au nouveau terrain. Si aucun campeur n'est intéressé, la municipalité fera appel à la liste d'attente en priorisant les résidents de la Municipalité des Coteaux.

.... ADOPTÉE

23-01-8229 Emploi été Canada – Demande de financement pour la saison estivale 2023

Les membres du conseil ont pris connaissance des conditions du programme d'emploi été pour étudiants « Emplois d'été Canada » pour l'année 2023.

IL EST RÉSOLU,

Que la Municipalité des Coteaux accepte la responsabilité du projet « Emplois d'été Canada » pour l'année 2023 et que Mme Pamela Nantel, directrice générale et greffière-trésorière ou Mme Lucie Hamel, directrice des loisirs, soient autorisés au nom de la Municipalité des Coteaux à signer tous les documents officiels concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada.

Que la Municipalité des Coteaux s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné et mis de l'avant.

Que la Municipalité des Coteaux engage sept (7) employés étudiants pour une période de huit (8) semaines, dans l'éventualité où le projet serait subventionné et mis de l'avant.

.... ADOPTÉE

23-01-8230 Recommandation de nomination pour le parc de la Gazonnière

CONSIDÉRANT l'aménagement d'un parc sur la rue de la Gazonnière suite à la construction du Centre de la petite enfance de Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer ce dit parc;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie désire lui donner un nom ludique et que deux choix ont été proposés, soit le parc des « Marionnettes » et le parc « Pépinot et Capucine »;

CONSIDÉRANT QUE ces propositions ont été retenues pour reconnaître Monsieur Edmondo Chiodini, un artiste (dessinateur, peintre et sculpteur) québécois né aux Coteaux (Coteau-Station) dans la paroisse St-Médard le 14 août 1906 et décédé le 25 septembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Chiodini est le créateur de plusieurs marionnettes pour les émissions jeunesse de la télévision de Radio-Canada, dont certaines sont devenues très connues comme Bobinette, qui de 1957 jusqu'en 1985, donnera la réplique à son grand frère Bobino;

CONSIDÉRANT QU'il a créé les personnages de la série « Pépinot et Capucine », la première émission pour enfants à être présentée lors de l'inauguration de Radio-Canada en 1952 et qu'il est alors engagé (jusqu'en 1976) par la société sur une base permanente;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

De nommer le parc de la rue Gazonnière parc « Pépinot et Capucine » afin de rendre hommage à Monsieur Edmondo Chiodini, artiste québécois natif des Coteaux.

De procéder à une inauguration officielle avec la famille, en temps opportun, lorsque le parc sera aménagé.

.... ADOPTÉE

Ressources humaines

23-01-8231 Autorisation de signatures – Lettre d'entente numéro 2023-001 relative à la distribution des périodes de garde à l'usine de filtration

ATTENDU l'intégration des employés de la RAC au sein de l'administration de la Municipalité des Coteaux depuis le 26 juin 2022 (lettre d'entente 2022-007);

ATTENDU la nomination d'Émile Latreille à titre de journalier opérateur à la gestion des eau, poste temporaire (résolution 22-11-8176);

ATTENDU la nomination de Manuel Lacroix à titre de chef opérateur à la gestion des eaux (résolution 22 -11-8177);



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

ATTENDU la nomination de Mathieu Côté à titre de journalier opérateur à la gestion des eaux (résolution 22-12-8215);

ATTENDU QUE ces nominations ont une incidence sur la distribution des périodes de gardes lors des fins de semaines et des vacances tel que l'est défini au point iv de l'article 9d de la lettre d'entente 2022-007

ATTENDU les discussions entre les parties;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à conclure et à signer la lettre d'entente 2023-001 visant la distribution des périodes de garde à l'usine de filtration.

.... ADOPTÉE

Service incendie et sécurité publique

Aucun point à traiter.

Communication et relations avec le milieu

Aucun sujet à traiter.

Invitations, inscriptions, événements et activités

Prochains événements

- 17 janvier – Activité Lego
- 21 janvier – Jeux de société en famille
- 24 janvier – Heure du conte en pyjama
- 28 janvier – Plaisirs d'hiver (Journée familiale)

Communication des membres du conseil

Aucun sujet à traiter.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

Période de questions

- M. Bissonnette demande des précisions relativement au projet de règlement numéro 292 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux. Il demande également s'il est possible d'avoir des comptes-rendus mensuels sur les opérations du service de sécurité incendie.
- Mme Arseneault demande aux membres du conseil leurs intentions quant à l'avenir de la piscine intermunicipale

23-01-8232 Levée de la séance régulière du 16 janvier 2023

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

IL EST RÉSOLU,

Que la séance ordinaire du 16 janvier 2023 soit levée à 20h08.

.... ADOPTÉE

Sylvain Brazeau
Maire

Pamela Nantel
Greffière-trésorière et directrice générale